Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 19 Rabiaa II 1446
22 Octobre 2024

N° 122

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2541**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2542**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2547**
Homologation de résolutions **2548**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2549**
Avis aux créanciers..... **2551**
Convocations
Sociétés anonymes **2552**
Sociétés à responsabilité limitée **2553**
Autres sociétés **2554**
Divers
Avis au public..... **2554**
Rectificatifs **2555**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE VIABILISATION

Société anonyme

Au capital social de 1.400.000D

Siège social : 51, avenue Hédi Nouira - Ennasr II - 2037 Ariana

Identifiant RNE numéro : 0012123A/P/M/000

En vertu des délibérations de la réunion du Conseil d'Administration du 26/9/2024, dont le procès-verbal a été enregistré le 7/10/2024 à la recette des finances d'El Menzah VI, sous le numéro 24707980 (quittance numéro M130708) et dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 8/10/2024 sous le n°2024111806, il ressort la décision suivante :

Les membres du Conseil d'Administration décident de renouveler l'intérim de la Direction Générale de la Société Immobilière et de Viabilisation «SIVIA» confié à Monsieur Ahmed SAAFI pour une durée de trois mois à compter du 01/10/2024.

Il peut être mis fin à ce mandat à tout moment.

2024402565SANB2

Augmentation du capital

WELLNESS MEDICAL CLINIC DIDON

Société anonyme

Au capital de 6.000.000 DT

Siège social : Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis

IU : 1779784A

MF : 1779784A/A/M/000

Objet social : Clinique privé

Durée de la société : 99 ans

Par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 27 septembre 2024, enregistré à la recette des finances à Charguia Tunis, le 27/9/2024 sous le numéro 24710211 quittance n°M113228. Et dont un exemplaire a été déposé auprès du service commercial et administratif du tribunal de première instance de Tunis au registre national des entreprises sous le n°AC011442024 en date du 02/10/2024, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.000 000 dinars pour le porter de 6.000.000 dinars à 11.000.000 dinars, par l'émission de 5.000.000 nouvelles actions d'une valeur nominale et une valeur d'émission de 1 TND, réservée uniquement à l'actionnaire IHCT-SA et à libérer en numéraire et dans les conditions suivantes :

Nombre d'actions nouvelles à émettre : 5.000.000 actions de 1 dinar chacune. Souscripteurs : La société IHCT.SA

Le reste des actionnaires déclarent individuellement renoncer à souscrire à l'augmentation du capital social.

Valeur d'émission : 1 dinar par action

Montant de l'augmentation du capital : 5.000.000 dinars en numéraire dont la libération sera réalisée en totalité au plus tard le 30 octobre 2024.

Dépôt des fonds provenant de la souscription : Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés au compte N°07 121 0181340000170 91 ouvert auprès de l'Amen Bank agence centre d'affaire les Berges du Lac - Tunis.

Délai ouvert pour la souscription : à partir de la date publication au journal officiel de la république Tunisienne et au plus tard le 30/10/2024 avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2024402571SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

SOCIETE AZIZA DE COMMERCE DE DETAIL «AZIZA»

Société anonyme en cours d'augmentation de capital

Au capital social de 20.000.000 DT

Siège social : 22, Rue de L'électricité, Zone Industrielle Ben Arous, 2013, Ben Arous - Tunisie

Identifiant unique : 1259149J

Montant de l'augmentation du capital social : un montant global de 15.000.150,000 DT en numéraire, composé d'un montant au nominal de 909.100,000 DT et d'une prime d'émission de 14.091.050,000 DT.

Objet social : le commerce en détail de tous produits et le commerce en gros de tous produits / centrale d'achat.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 octobre 2024 a été déposé au registre national des entreprises le 18 octobre 2024 sous le numéro AC021502024.

Nombre d'actions à souscrire : 90.910 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 10 DT chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pourcent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription en numéraire, seront versés au crédit du compte indisponible intitulé "Augmentation de capital" ouvert dans les livres de la Banque de l'Habitat, agence de Internationale, sous le numéro 14207207300700560507.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenu au siège social de la société AZIZA DE COMMERCE DE DETAIL «AZIZA».

2024402586SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE DYNAMO STEEL

SARL au capital de 2 000 DT

Rez-de-chaussée Immeuble Melika Rue Lac Windermere 1053 Les Berges du Lac - Tunis

I.U : 1602987 K

En vertu du pv des décisions collectives ordinaires du 25 décembre 2023, enregistré à la Recette des Finances Lac le 26 décembre 2023, sous le n°23710587, Quitt n°M119493, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises de Tunis le 29 décembre 2023 sous le n° 2023188507, il a été décidé la désignation de M. Mohamed Bechir BHOURI gérant de la société en remplacement de Mme Leila EL KAMEL MEHERZI démissionnaire.

Dépôt : un exemplaire du procès-verbal cité ci-dessus a été déposé au RNE de Tunis le 29/12/2023 sous le numéro 2023188507.

2024402563SRLB2

Société ASTERIA

Société à responsabilité limitée en cours de liquidation

Au capital de 240 000 dinars

Siège social : 1 Bis Mohamed Eddorra El Manar 2 Tunis

MF : 1214241 K

Suivant acte SSP en date du 19 décembre 2022 enregistré à la Recette des finances Manzah 9 Tunis le 4 mai 2023 enregistrement n°23501481 quittance n°45096 dont un original a été déposé au centre national du registre des entreprises le 9 Janvier 2024 sous le n°20241830, l'AGE a décidé de liquider la société et de nommer Monsieur Kais ENNOURI liquidateur.

En application de l'article 46 du code des sociétés commerciales, un délai de 90 jours est réservé à toute personne intéressée pour faire opposition à partir de la date de parution du présent avis Dépassé ce délai, la liquidation devient définitive.

2024402574SRLB2

SOCIETE ASTERIA INTERNATIONAL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1.000 dinars

Siège social : 1 Bis Mohamed Eddorra El Manar 2 Tunis

MF : 1324224 W

Suivant acte SSP en date du 19 décembre 2022 enregistré à la Recette des finances Manzah 9 Tunis le 4 Mai 2023 enregistrement n°23501481 quittance n°45096 dont un original a été déposé au centre national du registre des entreprises le 9 Janvier 2024 sous le n°20241831, l'AGE a décidé de liquider la société et de nommer Monsieur Kais Ennouri liquidateur.

En application de l'article 46 du code des sociétés commerciales, un délai de 90 jours est réservé à toute personne intéressée pour faire opposition à partir de la date de parution du présent avis. Dépassé ce délai, la liquidation devient définitive.

2024402575SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

L'actif commercial de vente de chaussures a été vendu par Semia Elbalaji à Elwalid Younes, qui est représenté par le magasin situé à rue Ibn Khaldoun Kélibia, pour un prix total de quinze mille dinars (15000d) selon le contrat de vente établir par Me Ayoub Ben Slimene, avocat à la cour de cassation Kélibia est enregistré sous la signature de ses parties à la Commune de Kélibia le 26/9/2024 et enregistré au bureau du District Financier de Kélibia le 3/10/2024 (numéro d'enregistrement 075155 M.

La vente a été annoncée dans le Journal La Presse de numéro 29413 le 8/10/2024 page numéro 13 (Aucune objection).

2024T00984FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP légalisé de signature daté du 12/9/2024 enregistré à la recette des finances de Sbiba en date du 27/9/2024 sous le n°24201219 quittance n°M033792 Mme Saloua Bent Mohamed Sghaier Daoudi a vendu à Mr Mohamed Ali Ben El Majid Ghalkaoui tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour vente de gâteaux et fast-food sis au souk municipal de Sbiba gouvernorat de Kasserine.

Toute opposition sera déposée chez le vendeur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 17/10/2024.

2024T00985FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié établi par les notaires Mounira Hafhouf et son assesseur en date du 7/9/2024,

enregistré au journal mensuel de notaire à la recette des finances cité Ezzouhour Tunis le 4/10/2024 quittance n°M065663, Mme Houda Jabnouni a donné à son fils Koussay Nasri la totalité du fonds de commerce sis au 74 rue 4001 en face magasin général cité Ezzouhour Tunis.

Les oppositions doivent être réclamées dans un délai de 20 jours de la date de déclaration au JORT à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis est publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du 10/10/2024.

2024T00986FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié établi par les notaires Mounira Hafhouf et son assesseur en date du 7/9/2024, enregistré au journal mensuel de notaire à la recette des finances cité Ezzouhour Tunis le 4/10/2024 quittance n°M065663, Mme Houda Jabnouni a donné à ses enfants Meriem et Jihed Nasri la totalité du fonds de commerce sis au premier étage de l'immeuble n°63 rue la Gare Tunis.

Les oppositions doivent être réclamées dans un délai de 20 jours de la date de déclaration au JORT à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis est publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du 10/10/2024.

2024T00987FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente enregistré à la recette des finances Ezzahra, le 26-9-2024, sous le n°24202927, la société Atlas location de voitures, SARL, son identifiant unique 1097259P, sise à Ezzahra, a vendu à M. Sofien Mejri, CIN 05453004 du 17-5-2017, impasse Al Isra, avenue Farhat Hached Radés, le fonds de commerce sis au local M2, à Ezzahra centre, Avenue Habib Bourguiba Ezzahra, pour la location de voitures.

Les oppositions se reçoivent entre les mains de Mme Sondes Kacem CIN 04692167, du 21-3-2017 au n°32 rue El kronfol la nouvelle Médina Ben Arous.

Cette annonce est parue à La Presse du 8-10-2024.

2024T00990FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 9-10-2024 et enregistré à la recette des finances d'el Menzeh 9 C le 9-10-2024 quittance n°73238 enregistrement n°24203158.

La société 907 B, société à responsabilité limitée, titulaire du matricule fiscal M1778131, sis à la résidence les hauteurs Menzeh 9C, représentée par Mr Amir Chaari, a vendu le fonds de commerce destiné à l'activité de vente des fruits secs, des produits alimentaires et du tabac, à Mr Khalil Zakraoui.

Les oppositions devront être faites dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT entre les mains de maître Azza Hammami avocat sis au 63 Avenue Habib Bourguiba immeuble le parnasse, 6ème étage Tunis.

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Achourouk le 15-10-2024.

2024T00991FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances Rue de Paradis le 3/10/2024 sous le n°24210323 Quittance n°119658 Mr Omar Benmahmoud a vendu à Mr Zouhair Rahal tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Rue de la Paix Dar fadhal Sokra exploité pour vendre des épices.

Toutes oppositions seront déposées chez l'acheteur à son adresse Rue de la Paix Dar Fadhal Sokra

Cette annonce a été publiée au Journal Echourouk du 16/10/2024.

2024T00993FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par Maître Saidi Hichem avocat à Béja en date du 18/9/2024 enregistré à la recette des finances de Béja le 23/9/2024 quittance n°M073876 enregistrement n°24207685 la nommée : les héritiers de Béchir ben Taher ben Mohamed Salah Khabtheni, son épouse Lamia bent Khamais Awadi en son nom et ses enfants Mohamed Taher Khabtheni, Mohamed Ala Khabtheni et Chiraz Khabtbeni en vertu d'une procuration signée à la municipalité de Béja en date du 10/02/2014 enregistré à la recette des finances de Béja le 17/02/2014 quittance n°M007214 a vendu à Madame Basma Bent Habib Ben Ammara Ben Tekhiyat, la totalité du fonds de commerce exploité vente fruits secs avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à rue Habib Hadad Béja. Toute opposition devra se faire auprès du rédacteur de contrat Maître Hichem Saidi son bureau situé centre Hannibal n°22 Béja publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 10/10/2024.

2024T00994FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

D'après une lettre écrite en date du 26/8/2024 auprès de l'officier de l'état civil de la commune de Boumhel El Bassatine et enregistré à la recette des finances d'Hammam-Lif le 9/9/2024 sous le numéro de récépissé M056516 et le numéro d'Immatriculation 24202566, édité par M. Mohamed Al-Ferjani, l'avocat, Mme Linda lamouchi, résidant habituellement au 12 rue Abu Ohar Al-Ghafafi, district d'Ibn Rashiq, Hammam Al-Shatt Bin Arous a vendu et transféré tout le fonds de commerce dans la boutique sise au 20 rue Anthony Hammam-lif, objet du numéro d'identification fiscale /1563567, qui est destiné au commerce du prêt-à-porter avec tous ses éléments matériels et moraux, à Mme Hayat Rakaz, qui habite au 126, rue du 2 Mars. Al-zahraa Ben Arous, pour un montant total de vingt mille dinars (20.000000D).

Et que toutes les objections, le cas échéant, seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du magasin acheté sise à la rue Anthony Hammam-lif.

Annonce publiée au journal Assabah du 18/10/2024.

2024T00995FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du fonds de commerce daté le 24/9/2024 et enregistré à la recette des finances Zaghouan en date du 24/9/2024 sous le n°24203914 et quittance n°78458, Mr Chakib Mkadmini a vendu à

Madame Amena Soltan la Totalité du Fonds de Commerce constitué en un «Local de vente des Lunettes médicales et solaires» situé à l'avenue 14 Janvier Zaghouan et ce pour la totalité de ses composantes Matérielles et Morales.

Toutes recommandations proposées seront faites chez l'acheteur à l'adresse du F.C et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi seront annulées.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 17/10/2024.

2024T00996FCCC2

Vente de la moitié d'un fonds de commerce

Par acte légalisé le 23/9/2024 enregistré à Menzah9 le 23/9/2024 quittance n°M072806 enregistrement 24203122 Brahim Amdouni demeurant à Eriadh Essaida Manouba vend à Awatef Rouissi la moitié du fonds de commerce enregistré sous le n°0492415E constitué d'éléments corporels et incorporels sis au 5 rue Taher Ben Ammar Manar 2 et exploité restaurant. Cette vente a été publiée au journal Assahafa du 17/10/2024. Les oppositions doivent être faîtes au domicile de l'acheteur 6 rue Elfarabi Elomrane Tunis dans un délai de 20 jours dès la publication de cette vente au JORT.

2024T01001FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par Maître Maher Ouakaa, en date du 25/9/2024, enregistré à la recette des finances la Goulette le 27/9/2024 sous le n°24208070, la société Abdallah Saida Khouloud Ksouri et ses Fils, SARL, inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 1881156 D, élisant domicile au 25 rue Franklin Roosevelt, La Goulette Tunis, a vendu à la société El Guesmi Investment Company, inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 1853934 Q, ayant son siège social à l'Espace El Aziz, bloc B 2ème étage, 29 rue Abou Hamed El Ghazali Montplaisir Tunis, la totalité du fonds de commerce, exploité au 30 rue Franklin Roosevelt, La Goulette Tunis et exploité comme café et restaurant.

Toutes les oppositions doivent être faites dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cette annonce au JORT, et ce entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Maher Ouakaa dont l'étude est sis à l'Espace El Aziz Bloc B 2ème étage, 29 rue Abou Hamed El Ghazali Montplaisir Tunis.

Le présent avis a été publié le 4/10/2024 au journal Achourouk.

2024R02538FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 07/03/2024, enregistré à la recette de Korba le 11/3/2024 sous le n°024200649 quittance n°M020254 Mr Chiheb ben All Aya Abdallah CIN n°06250777 du 25/10/2021 a vendu à Mr Mourad ben Abdelkader Boutrif CIN n°09763659 du 28/10/2021 la totalité du fonds de commerce destiné vente de poulet et ses dérivés sis à l'av Habib Bourguiba route de Nabeul Korba.

Les oppositions seront reçues entre les mains de vendeur, et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 17/10/2024 au journal la Presse.

2024R02610FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Nizar Djelassi en date du 25/9/2020 et enregistré à la recette des finances de Ras Jebel le 30/9/2024 sous le n°24203641 quittance n°MO80658, Madame Sara Akeri, titulaire de la CIN n°08964581 demeurant à Rue la Liberté, Ras Jebel, Bizerte en tant que mandatrice de Monsieur Nizar Mallekh, titulaire de la CIN N°05639193 a vendu le fonds de commerce appartenant à son propriétaire de base Monsieur Nizar Mallekh exploité pour le commerce au détail de vêtements à son local sis à Rue Habib Thamer, Ras Jebel, Bizerte, enregistré au R.N.E sous le n°1735074L à Madame Yasmine Guirat, titulaire de la CIN n°11412962 demeurant à Kaa Balout, Rue Mali, Ras Jebel, Bizerte, selon le prix et les conditions mentionnées au contrat.

Les oppositions doivent se faire dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au J.O.R.T entre les mains de Madame Yasmine Guirat, demeurant à Kaa Balout, Rue Mali, Ras Jebel, Bizerte.

Cette annonce a été publiée dans les journaux "Al chourouk" et "le Quotidien" du 11 octobre 2024.

2024R02613FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation rédigé par les notaires Oueslati Mongi et son assesseur le 30/8/2024 enregistré à Mégrine le 20/9/2024 quittance n°M076524 le père Mouldi Hajri cède à son fils Lotfi Hajri le fonds de commerce sis à Naassen Gare a été publié dans les journaux le Quotidien et Chourouk délivrés le 22/9/2024. Les oppositions sont soumises au local objet de donation chez l'acquéreur.

2024R02614FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Radés en date du 4/10/2024 sous le numéro 24203048 quittance n°065865 Fatma Bent Jilani Matmati épouse Hamadi Ferchichi titulaire de la C.I.N n°04754288 délivrée le 23/4/2013 a vendu à Moez Ben Manoubi Bouziri titulaire de la C.I.N n°09614089 délivrée le 26/02/2024 la totalité du fonds de commerce exploité en tant que restaurant sis au n°45 avenue Habib Bourguiba Radés Ben Arous.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du local.

Cette vente a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 15/10/2024.

2024R02619FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Ayadhi Abdelkader avocat à Hammamet, légalisé le 13/9/2024 à la municipalité d'Hammamet enregistré

à la recette des finances d'Hammamet le 10/10/2024 sous les numéros : reçu M146086, enregistrement 24205913 Mr Zribi Adel vend à Madame Zouari Asma le fonds de commerce sis au boulevard Abou Dhabi - Mrezgua- Kharouba Hammamet 8050 avec tous ses éléments immatériels seulement.

Un contrat publié le 16/10/2024 aux deux quotidiens : Elchourouk et le Quotidien.

Les oppositions auront lieu au cabinet de maître rédacteur de l'acte situé à l'avenue Faicel Ben Abed Aziz Immeuble Fnina E2 B2 Hammamet 8050.

2024R02620FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte seing privé en date du 5/9/2024 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 5/9/2024 n° de quittance M081298 il appert que Chadi Barakati et Chaher Barakati ont vendu à Borhen Hamzaoui la totalité du fonds de commerce Café 1ère catégorie exploité dans le local cité Nakhla 2 Bizerte 7000.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur dans son adresse sise à rue Elouafa pêcherie Bizerte dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Publié dans le journal Echourouk le 02/10/2024.

2024R02621FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 12/5/2023 enregistré à la recette des finances à cité Erriadh Sousse le 12/5/2023 sous le n°23201363 reçu n°M032873 Monsieur Alla Eddine Edaafouss titulaire d'une CIN n°06946412 domicilié à amiret elfhoul Moknine Monastir, a vendu à Messieurs 1) Imed El Hrizi titulaire de la CIN n°09051400 domicilié à Toucha elaiou Elgasrin. 2) Adel El Hrizi un fonds de commerce exploité au local sis à la rue Tahar ben Achour Sousse Medina, affecté du commerce de produits alimentaires avec tous ses éléments corporels et incorporels

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteur Monsieur Imed El Hrizi et monsieur Adel El Hrizi au local dans lequel le fonds de commerce est exploité, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution de présent avis

Le présent avis a été publié au journal "le Quotidien" n°7109 du 18/5/2024 et au journal "Achourouk" n° 11932 du 18/5/2024.

2024S01332FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 8/10/2024, enregistré à la recette des finances zawiet Sousse le 9/10/2024, Reçu n°MO40449 sous le n°24201604. Mr Amor ben Ali ben Amor Aissaoui CIN n°08453520 a vendu à la Société AISSAOUI FRERES représentée par son gérant Chokri Awaissi CIN n°07558181, la totalité du fonds de commerce sis à la Rue de Caire zawiet Sousse. Les oppositions doivent être déposées au local de la Société sis à Rue Msaken ezawia 4081 Sousse Ryadh dans 20 jours à partir de la publication de cette annonce au jort. Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 16/10/2024.

2024S01333FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par l'avocat Maître Rached Moussa titulaire de la CIN n°09334012 et MF 1676368/S.

En date du 4/10/2024 enregistré le 8/10/2024 à la recette des finances du Kalaa Sghira quittance n°M040424 enregistrement n°24201645 Monsieur Ahmed Mansour titulaire de la carte d'identité n°06901651 a vendu à Monsieur Sami Amri titulaire de la carte d'identité n°09282533 la totalité du fonds de commerce connu CCE DE TELEPHONE ET ACCESOIRE et enregistré sous le n°1420995/Z avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue 14 Janvier Kalaa Sghira Sousse.

Les oppositions sont reçues à l'étude de Maître Rached Moussa 43 Avenue Taher Sfar Sousse dans les délais légaux à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis est paru aux journaux «Echourouk et le Quotidien» du 18/10/2024.

2024S01334FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 28/4/2017, enregistré à la recette des finances de M'saken le 12/5/2023, quittance n°MO58771, Jalel Ben Abdeljlil titulaire de la CIN n°02947293 résident rue Siliana Msaken et Kamel Ben Abdeljlil titulaire de la CIN n°02962974 résident rue Farhat Hached Msaken ont vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour le commerce de viande à Mohamed Ben Abdeljlil titulaire de la CIN n°09273383 résident rue Siliana Msaken.

Les oppositions sont reçues à l'adresse de Mohamed Ben Abdeljlil dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «La Presse» du 10/5/2024.

2024S01337FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarial rédigé par les soins du maître notaire Sahbi Ben Abdallah et son confrère le 14/09/2023 monsieur Ben Abdeljalil Jalel titulaire de la CIN n°02947293 a fait donation effective de la totalité de ses parts indivises (la moitié) dans La propriété lui revenant du fonds de commerce n°A0963832011 et l'identifiant fiscal n°0670895D destiné à l'activité du commerce de la viande et dérivés vente en détail à madame Bouhlel Mounira titulaire de la CIN n°05579706.

Les oppositions seront reçues à l'adresse de Jalel Ben Abdeljalil sis à la rue de Siliana Msaken Est dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «La Presse» du 10/5/2024.

2024S01338FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 10/10/2024 enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse quittance

n°M063656, M. Anis Nasri titulaire de la CIN n°06361615 vend à Madame RATHIA MALLAT titulaire de la CIN n°07570531 le fonds de commerce sis à la rue des jardins khzema EST Sousse, destiné à la vente des produits alimentaires avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent parvenir au domicile de l'acheteur sis à la rue de jardins khzema EST Sousse. Il a été publié dans les journaux Echourouk et le Quotidien du 18/10/2024.

2024S01341FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 30/8/2024 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 6/9/2024 sous le n°24204696 quittance n°MO56521 Mr Habib Ben Mansour titulaire de la CIN n°02842512 a vendu à la société Kbaier meubles société unipersonnelle à responsabilité limitée immatriculée au registre national des entreprises sous le n°0839370H dont le siège social est sis à la rue Bechir Saidane zone industrielle 5070 Ksar Helal Monastir.

La totalité du fonds de commerce destiné pour tout commerce exploité au local sis au Boulevard Abdelhamid El Kadhi immeuble jaiem Corniche Sousse.

Toute opposition à cette vente devra être faite entre les mains de l'acheteur à l'adresse de siège social de la société dans les vingt jours de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal "Alchourouk" le 13/9/2024.

2024S01342FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 11 octobre 2024 rédigé par Maître Hassene Abid Avocat à la cour de cassation demeurant à Rue Ali Bech Hamba Imm El Manar à Sfax, enregistré à la recette des finances le 11 octobre 2024 sous le n°24205637 quittance n°M083330, Mr Mohamed Salah LARGACH (CIN n°01285239) et Mohamed Ali Rekik (CIN 08802597) ont vendu à Mahdi Juini la totalité du fonds de commerce consistant en un CAFE ELLISSA sis à la Route Soukra km 1.5 à Sfax.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Hassene Abid jusqu'à l'expiration du délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien paru le 18 octobre 2024.

2024X01350FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé en date du 21 Août 2024 enregistré à la recette des finances de la cité administrative de l'Ariana en date du 13-9-2024 sous le n°24206160 quittance 101758, la société KLAY AUTO, dont le siège social est sis au Km 8- Avenue l'environnement - Ariana, a cédé à Mr Achref Ben Belgacem LOUATI, titulaire de la C.I.N n°07427140, élisant domicile au 10 Avenue Mostapha Hjaij - Ariana, le fonds de commerce pouvant être exploité pour tout type de commerce (exploité pour l'intermédiation dans la vente et l'achat de voitures lors de la vente), dans le local ayant une superficie d'environ 400 m² sis au Km 8 Avenue l'environnement - Ariana, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Alchourouk» et «Le Quotidien» du 11-10-2024.

Les oppositions pourront être signifiées dans les vingt jours suivant la publication au J.O.R.T, au siège de la société «Avocats du contentieux et des Affaires» représentée par Me Mohamed JERBI, sis à l'immeuble «Ibn Charaf» -03 rue Ibn Charaf - Le Belvédère - Tunis.

2024402562FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte ssp du 22 septembre 2024 et enregistré à la recette des finances de Bouarada le 24 septembre 2024, sous le n° 24200822, quittance M017537, Mr Rafik AL Rahal, cin 04563438 et résident au quartier Zayateen, à Bouarada, Siliana, a vendu à Mr Raed Rahali cin 10834221, la totalité du fonds de commerce situé à rue Mohamed Ali quartier Zayateen à Bouarada, Siliana qui est destiné à la vente de tabac et journaux. Le seul numéro d'identification est 1243742/P.

Les oppositions seront présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce ou à l'adresse Rhahla bir Mkara al fahs Zaghouan dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT, et cet avis a été publié dans le Journal AL-Shorouk du 2 octobre 2024.

2024402572FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat légalisé le 02 octobre 2024 et enregistré à la recette des finances de Bizertele 02 octobre 2024 au n°24204301 quittance n°085952, Mr Ali Ben Ahmed Jouini demeurant à la Route Bakar Jbal Kbir Bizerte nord Bizerte a vendu à Mme Arnira Ben Ali Bejoui sidi Salem Ain Mariem Bizerte, l'intégralité du fonds de commerce sis à Borj Ghamez route Nadhour Bizerte nord Bizerte, pour activité de café catégorie 1.

Les oppositions se font au siège du vendeur Route Bakar Jbal Kbir Bizerte et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cet avis a été publié au journal Achourouk en date du 7 octobre 2024.

2024402576FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

En vertu d'un acte S.S privé du 26/8/2024 enregistrement à la recette des finances Av. Habib Thameur Tunis le 4/10/2024 (quit n°MO59999. N° d'Enregist. 2430333) M Anis B Mahmoud Ellini a donné en gérance libre au profit de Mme Rachida Bent Ahmed Nafoussi son F.C exploité au 17 Rue Jamel Abdenaceur Tunis pour la période du 01/9/2024 au 31/8/2025.

N.B : Une annonce similaire est déjà parue au Journal Echourouk du 15/10/2024 en langue arabe et au journal la Presse de la même date en langue française.

2024T00997FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 23/9/2024 enregistré à la recette des finances de Sbitla en date du

25/9/2024, quittance n°M063854 enregistrement n°24302416, Mr Ahmed Ben Lazher Abassi a loué à Mr Adel Ben Abdallah Salhi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné café nommé "JERJIR", dans le local sis à l'avenue de l'environnement Sbitla.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 9/10/2024.

2024R02534FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous privé le 10 octobre 2024 et enregistré à la recette des finances Mateur, Bizerte le 10/10/2024 Quittance (N°M069934) enregistrement (N°24302302) Monsieur Mehdi Ben Taouifik Ben Abdelaziz Jeljeli Titulaire de la carte d'identité Nationale (N°08924215) a loué la totalité du fonds de commerce à Monsieur Aref Ben Chokri Ben Abdelaziz Jamaei Titulaire de la carte d'identité Nationale (N°11406409) exploité "Boucherie" située Place Tounes n°03 Mateur, Bizerte avec ses éléments corporels et incorporels avec un loyer mensuel (1 500.000 DNT) par mois RNE, IU : 1294078/1.

Pour une durée de location un an (01) renouvelable commençant le 10/10/2024 jusqu'à 9/10/2025.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Achourouk et le Quotidien datés le 15/10/2024.

2024R02611FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussigné le 2/10/2024 enregistré à la recette des finances Bardo le 11/10/2024 quittance n°M080523 enregistrement 24306205 Mr. Chokri ben Alaya ben Hssin Zaouali titulaire de la C.I.N n°00668271 a loué à Mr. Ali ben Mohamed ben Ali Boukadida titulaire de la C.I.N n°00714976 la totalité du fonds de commerce sous forme de gérance libre avec ses éléments corporels et incorporels sis au 28 avenue de la Liberté Bouchoucha Bardo destiné à usage café.

Les oppositions doivent être présentée entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 17 octobre 2024.

2024402526FCCC3

Avis de location

Suivant contrat de location notarié daté le 30 septembre 2024 rédigé par Maître Alya Jemaoui huissier notaire 73 Rue des silos Tunis enregistré à la recette des finances Rue Sahel Tunis, Extrait mensuel septembre 2024 inscrit page 162 n°207. Mr Mohamed Abdelghni Lamari propriétaire demeurant à la Rue Taher Ben Othmen 23 impasse n°1 Jardins d'El Menzah 1 Manar 1 Tunis CP 2092 a loué une surface de 75m² suivant plan annexé et enregistré à la recette des finances d'El Manar Tunis le 11 octobre 2024 enregistrement n°24803632 quittance n°M074596 et ce du local de son adresse à la société AMAL (Société à responsabilité limitée) identifiant unique 0703693 B registre de commerce B161751999 siège social (en cours de mise à jour) avenue 9 Avril immeuble Snit Bloc 5 App 12 étage 2 Tunis en la personne de son représentant légal en sa qualité de gérant de la société AMAL sus Indiqué comme deuxième partie locataire pour usage commercial et industriel pour une période d'un an renouvelable à compter du 30 septembre 2024.

Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 15 octobre 2024.

2024402567FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un contrat de location de fonds de commerce en date du 12/9/2024, enregistré à la Recette des Finances Les Berges du Lac le 19/9/2024 sous le n°24308232 quittance n°M095739, monsieur Hédi Fradi titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°01020338 du 17/5/2011 a loué à la Société «DEPOUVANTE TROC MODE» en cours de constitution, en la personne de son représentant légal «RAHMA ALABED» titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°04747722 du 3/9/2011, la totalité du fonds de commerce en Gérance Libre, sis à : B1 et ses dépendances, les Berges du Lac - n° 23 Rue du lac Tibériade - Tunis, exploité pour la vente de vêtements chaussures et accessoires usagers.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du Fonds de commerce susmentionnée dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 19/10/2024.

2024402573FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndic de copropriété

Suivant P.V de l'assemblée générale du 10/6/2023 enregistré à la recette des finances sous le numéro 23702101 en date du 3/7/2023 reçu n°M044294. Il a été décidé la constitution d'un syndic de copropriété sous le nom «Syndic de la résidence l'Eclat» sise à l'avenue Mohamed V Boumhal El Bassatine

Les membres :

- Hidri Abderazek : Président

- Hadj Fradj Abdelmoula : Trésorier

Durée, une année renouvelable à partir de 10/6/2023.

2024R02612APSF1

Constitution d'une association

Le nom : Association sportive «ELAZM» pour les personnes handicapées

Siège : route Mahdia km 105 boite postale 865, Beb diwan - Sfax

Objectifs : encadrer les jeunes et les encourager à pratiquer du sport et participer à diverses compétitions sportives.

Spécialité : sports pour personnes handicapées

Approbation reçue : N°6269 datée du 11 octobre 2024

Membres :

Présidente : Lajmi Faiza

Secrétaire général : Zribi Mohamed

Trésorière : Hammami Samira.

2024X01344APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement de mandat

Suivant le PV de l'assemblée générale du 29 Juillet 2024 enregistré à la recette des finances de Boumhal en date de 01/8/2024 sous le numéro 2470258 reçu n°M052048, il a été décidé le renouvellement de mandat de :

- Abderrazek Hidri : Président

- Abdelmoula Haj Fradj : Trésorier

Pour une durée d'un an du 29/7/2024.

2024R02618APSF2

Changement du nom d'une association et mise à jour de son statut

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu le 8 septembre 2024 et enregistré à la recette des finances de Soliman le 1er octobre 2024 sous le numéro 02258 et quittance n°M055919, le nom de l'association a été modifié de l'«Association Féminine Katira Sport de Soliman» à l'«Athlétic Club de Soliman» et conformément au même procès-verbal tenu le 8 septembre 2024 le statut de l'association Athlétic Club de Soliman a été mis à jour et enregistré le 1er octobre 2024 sous le n°02257 quittance n°M055918 à la recette des finances de Soliman.

2024R02622APSF2

Assemblée générale

Syndicat des copropriétaires des maisons de la mer et des jardins Port El Kantaoui

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du Syndicat des copropriétaires des maisons de la Mer et des jardins à Port El Kantaoui, tenue le samedi 10 août 2024 à l'hôtel Mouradi Palace à El Kantaoui, et rédigé par acte notarié de Maître Imen Mhamdi et Maître Sihem Dekhil, enregistré au tribunal de Sousse 2 sous le numéro 1108 et dont une copie est déposée au bureau d'ordre de la municipalité de Hammam Sousse le 1er octobre 2024, il a été décidé ce qui suit :

- Un vote à l'unanimité en faveur de la seule liste candidate dirigée par M. Slim Ouahchi, lui accordant tous les pouvoirs prévus par le Code des droits réels et le règlement de copropriété, avec les membres suivants : Chourouk Houssi, Mohamed Fahmi Rahoui, Jalel Bouzid, Slim Righi, Yamina Labidi, Chadly Amrouni, Hattab Sayadi, Mustapha Ouahchi, Fatma Ernez, avec l'ajout de Aouicha Limaiem.

- Délibérations sur tous les points programmés dans l'ordre du jour de l'assemblée.

- Approbation à l'unanimité des rapports moral et financier pour l'année 2023.

- Approbation du budget prévisionnel pour l'année 2024 en maintenant le même montant que l'année précédente, soit 17 dinars par mètre carré par an.

- Désignation du commissaire aux comptes M. Seifeddine Chebil Mahjoub pour le contrôle des comptes du syndicat pour l'année 2024.

- Vote à l'unanimité d'une proposition interdisant l'accès et la participation à l'assemblée générale annuelle du syndicat à tout copropriétaire n'ayant pas réglé intégralement ses charges de copropriété jusqu'à l'année de l'assemblée générale, et ce à partir de l'année prochaine.

- Vote à l'unanimité pour que le syndicat soit l'unique entité à accorder les autorisations pour les travaux intérieurs dans les appartements conformément au Code des droits réels, tandis que la municipalité sera responsable des autorisations pour les travaux affectant les façades extérieures.

- Vote à l'unanimité pour que le syndicat récupère la gestion et la supervision des entrées de la station, notamment au niveau de l'entrée de la rue de la carène.

- A la demande du président élu du syndicat, l'assemblée générale a unanimement accepté de nommer Mme Chourouk Houssi au poste de vice-présidente du syndicat.

- Approbation majoritaire sur une décision stipulant que les propriétaires n'ayant pas réglé leur charges de copropriété ne peuvent pas bénéficier d'un emplacement privé pour l'installation du compteur électrique dans les espaces communs, et que ces niches pourront être fermées à clé par le syndicat, en veillant à ce que la STEG respecte cette décision.

2024S01335APSF2

Syndic Diar Hammamet

(MF/IU : 1609341F)

Cf. au P. V de l'AGO du 2/8/2024 enregistré au Lac le 26/8/2024 sous n°24707399 et P.V du comité directeur du 11/8/2024 enregistré au Lac le 26/8/2024 sous n°24707400; les 2 sont déposés à la municipalité du Lac le 9/10/2024, approbation du rapport moral et financier de 2023, quitus au bureau jusqu'au 2023, fixer les cotisations à partir de 2024 à 800 millimes par m² de terrain bâti ou non, et élection du nouveau bureau : Mohamed BESBES (Président), Abdelmajid Hassairi (Vice-Président), Mohamed Noureddine Yaiche (Secrétaire général). Abdeljelil Kallel (Secrétaire général adjoint). Hichem Dabbabi (Trésorier), Rejeb Elloumi (Trésorier Adjoint), Kamel Driss (Membre) Bechir Makni (Membre).

2024402560APSF2

Election d'un nouveau comité directeur du syndic des propriétaires de la Résidence Essalem Cité Olympique - Cité El Khadhra 1003 Tunis

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des propriétaires de la Résidence Essalem en date du 28 Avril 2024, déposé à la direction de l'hygiène et de la protection de l'environnement de la municipalité de Tunis en date du 24 septembre 2024 sous le n°1271 et enregistré à la recette des finances de la Charguia sous le n°24710643 quittance n°M116351 du 8 octobre 2024, il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation à l'unanimité de tous les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire.

- L'élection d'un nouveau comité directeur du syndic composé comme suit :

Président : Mr Bechir Nefzaoui

Trésorier : Mr Mohsen Nouasser

Secrétaire général : Mr Mohamed Khadhar.

2024402561APSF2

Syndic des copropriétaires de la Résidence Golden Beach

IU : 1480431Y/N/N/000

Avenue de la Mer Méditerranée - Hammamet

En vertu du PV de l'Assemblée générale du Syndic des copropriétaires de la Résidence Golden Beach tenue le 9/8/2024, enregistré le 17/9/2024 à la Recette des finances d'Hammamet sous le numéro 24805374, il a été décidé :

- L'adoption du rapport moral et du rapport financier arrêtés au 30/6/2024

- L'adoption du nouveau «règlement de copropriété» enregistré le 17/9/2024 à la recette des finances d'Hammamet sous le numéro 24705373

- L'élection du Président et du Bureau du Syndic comme suit :

Président : Mehdi Sellami

Trésorière : Imen Zhioua

Membre : Abderrazek Akrout

Membre : Saloua Triki.

2024402566APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tél : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante : Banque Internationale arabe de Tunisie SA inscrite au R.C Tunis n°B187881996 son domicile 70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : 1- Nawfel Nafouthi CIN 05052350 sis 15 rue Khaireddine Becha Mourouj 1 ben Arous.

2- Salah Barek CIN 00408216 sis 15 rue Khaireddine Becha Mourouj 1 Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis rue Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité des l'immeuble objet de tf n°76713 Ben Arous revenant à la partie saisie. Il s'agit d'un lot de terrain sur lequel et bâti plusieurs bâtiments des deux étages de 320 m² bâti pour chaque étage.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 1056670 d000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 14/11/2024 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de ben Arous.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Ben Arous.

2024T00989VEPA1

Vente sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Salem Ben Bouhali El Hichri, demeurant à Grimit Enfidha, CIN n°02805347.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°101328 Sousse d'une superficie de 5105 m², dénommé «ENNAJET» sis à Grimit Enfidha.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 9 189 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 11/11/2024 à partir de 9h à la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Sousse 2.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9h à 17h.

2024S01304VEPA1

Vente aux enchères publiques

D'un immeuble non immatriculé

Le demandeur poursuivant :

Khalil Kalil sis à Moknine, son avocat Ali Garbi sis immeuble Chraka Monastir.

La partie saisie :

Imed Kalil sis à Moknine.

L'avocat poursuivant :

Maître Garbi Ali avocat sis à immeuble chraka Monastir.

L'immeuble exposé à la vente :

La totalité du terrain sis à la zone goudronnée route teboulba Moknine d'une superficie de 3643 m².

La mise à prix :

Cinq cent quarante six mille quatre cent cinquante dinars déterminé par l'expert Karim Mestiri.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mercredi 20 novembre 2024 devant le tribunal de première instance de Monastir à 9 heures du matin.

Visite de lieu :

Chaque jour à partir de huit heures du matin jusqu'à 18 heures du soir sans Restriction.

Pour plus de renseignement contacter l'avocat poursuivant.

2024S01339VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le lundi 25/11/2024 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette Sousse.

Débiteur saisi : 1/ La société TYM DISTRIBUTION, SARL, dont le siège social est à Sousse - Jawhara, rue du Maghreb Arabe, matricule fiscal 1230424 J (en sa qualité d'emprunteur).

2/ Monsieur Tarak Ben Mustapha Ferchichi, demeurant à rue Taha Hassine Khezama Est - Sousse, CIN n°04768014 (en sa qualité de caution Réelle solidaire et hypothécaire)

3/ Monsieur Belhassen Ben Mohamed Ben Othman Reyabi, demeurant 20 rue 03 Août Ezzahra - Ben Arous, CIN n°07027557 (en sa qualité de caution Réelle solidaire et hypothécaire)

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

1/ La totalité des parts, soit 11.46 dans le TF n°53229 Sousse propriété dite «Latifa 139» d'une superficie totale de 2923 m², située à Hergla délégation gouvernorat Sousse.

1/ 860 parts sont inscrites au dit titre le 6/01/2016 Vol 04 n°45 au nom de la caution réelle Monsieur Ferchichi Tarek

2/ 143 parts dans le même TF, revenant à la même caution réelle dont les droits sont inscrits le 3/4/2017 Vol 03 n°1708.

3/ 143 parts dans le même TF, revenant à la caution réelle Monsieur Belhassen Riabi, dont les droits sont inscrits le 3/4/2017 Vol 03 n°1708.

La totalité des parts saisies représentent selon l'expertise, un terrain dans la zone ELMADFOUN au nord de Hergla, à 1 Km du restaurant «Tabouna», limité comme suit : au Nord, voisin, au sud passage agricole, Est et Ouest la propriété des voisins. Le terrain est couvert par le plan d'aménagement zone UTA accessible par une voie agricole de 5m.

Mise à prix :

Cent soixante douze mille dinars (172 000, 000DT).

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, situé à Sahloul, ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S01340VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un bien immobilier sur saisie immobilière après réduction de 40%

Cabinet de Maître Dhaker Magroun

Avocat auprès de la cour de cassation

Matricule fiscal : 797021/F

4bis Rue du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002

Tél : 71890398

Fax : 71891602

Portable : 98267576

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - RC n°B176041996 Tunis.

La partie saisie : Ezzedine ben Taib ben Salah Jamaii cin 04662022 entrepreneur sis au 22 rue Taimour Sidi Hassine Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker Magroun avocat auprès de la cour de cassation demeurant au 4bis Rue du Mali, 5étage bureau n°2, le Belvédère Tunis 1002, matricule fiscal 797021/F

L'immeuble objet de la vente : L'immeuble objet de la saisie : La totalité de l'immeuble dénommé Zaitoun 245 objet du titre foncier n°95538 Tunis d'une superficie 68 ares 02 centiare représentant la parcelle 245 du plan de lotissement du titre foncier 82545 Tunis.

La propriété consiste en un terrain à bâtir, lieu Sigoumi se trouvant à l'angle de deux rues.

La propriété revient à monsieur Ezzedine ben Taib ben Salah Jamaii

L'immeuble consiste en une parcelle de terrain sur lequel est construit un lieu d'habitation se trouvant à Sijoumi au gouvernorat de Tunis à l'angle de deux rues. Il n'y a aucune indication qui le distingue.

Il est constitué d'un rez-de-chaussée qui possède une porte qui conduit au rez-de-chaussée à son coté une porte qui conduit à un passage son parterre est revêtu de béton réservé à un emplacement de voiture à son coté on trouve un bassin possédant des herbes et une porte حديدي puis une porte en bois conduisant au lieu d'habitation.

Le lieu d'habitation possédant un salon revêtu de parterre d'une taille grande, une fenêtre en aluminium protégée par du fer forgé. Il y a aussi une autre qui conduit à un wc contenant un bassin de lavage sa surface est revêtue de parterre et les murs sont revêtus de faïence.

On trouve également une cuisine revêtue de parterre et les murs de faïence et une fenêtre en aluminium protégée par du fer forgé ayant une porte en bois et derrière une porte en fer forgé et un séchoir nu son parterre est en bois protégé par du fer forgé contenant et un robinet.

On trouve également un couloir son parterre revêtu de marbres où on trouve 2 chambres revêtues de parterre et une autre petite chambre revêtue de parterre et les murs revêtus de faïence.

Le lieu d'habitation est équipé d'eau et d'électricité

L'état général est moyen

Le premier étage :

On l'accède à travers une porte en fer forgé à partir de la rue contenant un hall où se situe l'entrée sa surface est revêtue de parterre et ayant un toit

Sur la droite de l'entrée on trouve une ouverture conduisant à une chambre sa surface revêtue de béton ayant une fenêtre en fer forgé et ayant toutes les commodités puis on trouve un escalier en marbre conduisant à l'étage supérieur.

Au milieu des escaliers on trouve une porte en fer forgé conduisant à un balcon sa surface revêtue de parterre puis on trouve le restant des escaliers en marbre revêtu de marbre conduisant à une porte en fer forgé puis une porte en bois conduisant au grand salon sa surface est revêtu de parterre contenant deux fenêtres en aluminium protégées par du fer

On trouve une porte en bois conduisant à une douche sa surface est revêtue de parterre et les murs revêtus de faïence ayant une fenêtre en aluminium protégé par du fer forgé sachant que la douche est enlevée le jour du constat.

On trouve également une entrée conduisant à la cuisine revêtue de parterre et les murs en faïence ayant une fenêtre en aluminium protégée par du fer forgé.

A partir du salon on trouve un arc conduisant à un bassin de lavage puis une porte jusqu'à la salle de bain sa surface est revêtu de parterre et les murs en faïence comportant une fenêtre en aluminium.

On trouve également deux chambres dont leur parterre est revêtu de marbres et les fenêtres sont en aluminium.

L'état général est excellent.

Le local est équipé d'eau et d'électricité.

Le restant des escaliers sont en marbres ou on trouve une porte en fer forgé conduisant à la terrasse son parterre est en béton et son hauteur est de 1 mètre.

La superficie du terrain est de 268 mètres carrés

La superficie de la construction est 167.57 mètres carrés environ

La superficie de l'étage supérieur est environ de 142.9 mètres carrés.

La description a été faite par l'expert judiciaire Samia Khlifi selon son rapport ajusté par le président du tribunal de 1ère instance de Tunis 2 le 18/5/2023 et en vertu de l'ordonnance sur requête n°37040 du 25/11/2022.

Mise à prix : Après réduction de 40 % la mise à prix du bien immobilier objet la mise à prix a été fixée à deux cent onze mille et cent trente trois dinars et 100 millimes (211.133, 100 D) majorée des honoraires et des frais légaux majorée des honoraires et des frais légaux estimés à la première audience de 16/9/2024 à quatre mille six cent quatre vingt dix dinars et 940 millimes (4.690,940D) outres les frais complémentaire qui vont être estimés le jour de la vente.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 11 novembre 2024 (11/11/2024) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis 2.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal 1ère instance de Tunis et prendre connaissance du cahier des charges.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2024402522VEPA1

Avis aux créanciers

Extrait d'une décision

Prorogation du délai de réception des offres de la cession globale

De la société MEDITERRANEAN INDUSTRIAL GROUP "MIG SA" aux tiers

La Chambre Commerciale du Tribunal de Première Instance de Sfax a pris en date du 8 octobre 2024 dans l'affaire n°311 la décision suivante :

La Chambre a décidé de reporter l'affaire à la réunion du 24 décembre 2024 et d'autoriser la société MEDITERRANEAN INDUSTRIAL GROUP «MIG SA» immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 0017744X et ayant pour matricule fiscal numéro 0017744X/P/M/000 de poursuivre son activité à travers ses structures administratives et avec l'assistance de l'Administrateur Judiciaire et la prorogation des délais pour la réception des offres de la cession globale de la société. L'Administrateur Judiciaire est tenu de modifier le cahier des charges en actualisant la dette de la douane de manière détaillée et au vu du bordereau des documents qui lui sont transmis par ses services. L'Administrateur Judiciaire est tenu de publier l'autorisation de prorogation des délais pour la réception des offres au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un est en langue arabe et dans les réseaux internet.

Les offres adressées à l'Administrateur Judiciaire et qui remplissent les conditions mentionnées sont à adresser au tribunal au plus tard le jour de l'audience ajournée de l'affaire, afin qu'elles puissent y être expertisées, tout en lui assignant, en tant qu'administrateur judiciaire, de contrôler la gestion de l'entreprise et de communiquer au président du tribunal ou à son suppléant des rapports périodiques jusqu'à ce que le tribunal se prononce sur les offres citées.

Pour plus d'informations possibilité de contacter l'administrateur judiciaire Monsieur Adel Sellami, en son adresse sise à Rue Atlas Immeuble Essalem Bureau B302 Sfax - Tél 74.297.169.

2024X01349VEPA2

Distribution des deniers

En vertu des articles 466, 467 et 468 du code de procédure civile et commerciale

En vertu de la décision de Monsieur le juge de distribution des deniers auprès du tribunal de 1ère instance de Zaghouan en date du 7/10/2024 dans l'affaire n°126 suite à la demande du maître Anouer Mosbah, avocat à Tunis et du maître Ahmed Ouertani, avocat à Zaghouan pour le compte de Amira Mekni et autres, une procédure de distribution des deniers a été ouverte pour un montant de 63.980.760 dt montant de vente de biens meubles propriétés de la société Poly 3 Next quittance consignation n°022986M, en date du 15/3/2022.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y'a lieu.

2024402559VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «Clinique Echifa»

Société anonyme

Au capital de 1125 530,000 Dinars

Ne Faisant pas Appel Public A l'Epargne

Siège social : Cité Administrative Kasserine Tunisie

Matricule fiscal : N°527532Z/A/M/000

RC : N°B115061996

Les actionnaires de la Société «Clinique Echifa» sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 21 novembre 2024 à 10h au Régus, rue de l'euro immeuble Selim 2ème étage Lac 2 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Validité de la réunion;

2) Approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2020, et présentation des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes relatif audit exercice;

3) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020 ;

4) Affectation des résultats et distribution de dividendes;

5) Nomination des membres du conseil d'administration;

6) Quitus aux administrateurs;

7) Jetons de présence;

8) Pouvoir.

2024R02615SANB3

Convocation

SOCIETE LES THERMES MARINS DE HAMMAMET

S.A au capital de 8 250 000 dinars

Siège social : Hôtel Hammamet Garden - 8050 Hammamet B.P 291

Identifiant unique : 0023021E

Messieurs les actionnaires de la société LES THERMES MARINS D'HAMMAMET sont invités à assister, le samedi 16 novembre 2024, au siège social, à l'effet de délibérer en :

Assemblée Générale Ordinaire à dix heures (10 h) du matin, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire;

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022 ;

- Affectation des résultats ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2024R02617SANB3

COMPAGNIE GENERALE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES C.O.G.I.A

Société anonyme

Siège social : la Route de Moureddine - Km 3,5 - BP n°82 - 4000 Sousse

M.F : 0014056Q/A/M/000

R.N.E : 0014056Q

Les actionnaires de la société «Compagnie Générale Des Industries Alimentaires» - C.O.G.I.A, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 16 novembre 2024 à 10 heures du matin au siège de la société ou par TEAMS et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Agréer le retard et la modalité de la tenue de cette assemblée.

2) Lecture et approbation du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2023;

3) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ;

4) Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2023;

5) Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

6) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023.

7) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

8) Délégation pour l'accomplissement des formalités légales.

2024S01343SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS

S.A au capital de 16.020.000DT

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, 1110 La Mornaguia

Identifiant Unique 0707419 B

N° affiliation CNSS : 210385 / 89

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle de Boissons sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire pour le lundi 25 novembre 2024 à 11 H au siège social de la société, sis à l'Avenue Habib Bourguiba - 1110 La Mornaguia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Augmentation du capital de 16 020 000 dinars à 18 000 000 dinars (en numéraire de 1 500 000 dinars et par incorporation des réserves de 480 000 dinars).

2/ Modification de l'article 6 des statuts et mise en conformité avec le Code des Sociétés Commerciales conformément aux dispositions de la Loi n°2019/47 du 29/5/2019 et la Loi n°2018/52 du 29/10/2018 relative au Registre National des Entreprises.

3/ Pouvoirs à donner.

4/ Questions diverses.

Un exemplaire des statuts, des états financiers, un exemplaire du procès-verbal du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, les inventaires ainsi que le projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale extraordinaire sont à la disposition de messieurs les actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société quinze jours avant la tenue de l'assemblée.

2024402564SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 13/11/2024

Société WATER SPIRIT SA

Siège social : Biotechpole Sidi Thabet - 2020 Ariana Tunisie

Capital de 2.250.000 Dinars

Identifiant unique : 1587827C

Numéro d'affiliation à la CNSS : 602325-52

Les actionnaires de la société de la société WATER SPIRIT SA, Société Anonyme au capital de 2.250.000 DT sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu mercredi 13/11/2024 à 10H00, aux bureaux du siège de la BH EQUITY sis au 67 Rue Alain Savary Cité Jardins II Bloc B- 3 - étage 1002 - Tunis, Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire,

2. Lecture et Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2023 ;

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

5. Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatives à l'exercice 2023 ;

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion afférente à l'exercice 2023 ;

7. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2023 ;

8. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

9. Nomination des administrateurs;

10. Nomination du Commissaire aux comptes;

11. Pouvoirs pour accomplissement des formalités de publicité légale.

2024402568SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MINOTERIE ET SEMOULERIE DE L'AVENUE «SADOK BEY»

SA au capital de 10.750.000 dinars

Siège social : Z.I. Bir Kassaa

2059 - Ben Arous

Identifiant unique : N°0001064X

Messieurs les actionnaires de la «MINOTERIE ET SEMOULERIE DE L'AVENUE SADOK BEY» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 15 novembre 2024 à 10 Heures au siège social de la société sis à la Z.I. Bir Kassâa - 2059 Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du conseil d'Administration pour l'exercice 2023;

2- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes pour le même exercice;

3- Approbation s'il y a lieu de ces rapports, et des états financiers du dit exercice;

4- Quitus à donner aux administrateurs;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2023;

6- Questions diverses.

2024402569SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

AL BARAKA BANK TUNISIA

Société anonyme

Au capital social de 120 millions de dinars

Siège social : 88 avenue Hédi Chaker 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0031041 F

Le Conseil d'Administration d'AL BARAKA BANK TUNISIA réuni le 29 Août 2024, convoque les actionnaires à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 14 Novembre 2024 à 9h au nouveau siège de la banque sis au complexe administratif «Business Towers» avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour - Centre Urbain Nord, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modification de l'article 4 des statuts de la société relatif au siège social afin de prendre en compte le transfert de celui-ci de 88, Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis au complexe administratif «Business Towers avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour - Centre Urbain Nord»

2- Pouvoir pour accomplir les formalités nécessaires :

Délégation de pouvoir à l'assemblée générale extraordinaire pour accomplir toutes les formalités légales et administratives liées au transfert du siége social et à la modification des statuts.

3- Approbation des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire.

2024402578SANB3

Convocation à l'AGO

Du 20 novembre 2024

SBA TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 1 504 990 dinars

Siège social : Green Center, Bloc C-3-1, Rue du lac de Constance 1053 - Les Berges du Lac - Tunis, Tunisie

M.F : 1382628 M/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de SBA Tunisie sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20/11/2024 à 10h au siège social de la société - Green Center, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner la tenue de l'AGO à une date dépassant le délai légal

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022.

- Lecture du rapport Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2022.

- Lecture et Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2022.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Quitus aux Administrateurs.

- Renouvellement de mandats des administrateurs

- Nomination de nouveaux administrateurs

- Pouvoir aux porteurs.

2024402579SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés

Société d'Investissements Industriels

S.A.R.L au capital de 1.150.000 D

Siège social : GP1 Km 13 Route de Sousse Ez-zahra

Identifiant Unique : 0942539X

Les associés de la Société d'Investissements Industriels sont

priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés qui se tiendra le 13 Novembre 2024 à 16 h, à Ez-zahra GP 1 Route de Sousse Km 13, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés.

2- Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par l'article 115 du code des sociétés commerciales.

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6- Quitus aux gérants pour l'exercice 2023.

7- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2024T00998SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EL HAMMA

Rue Bachir Sfar El Hamma 6020

Matricule fiscal : 0588599 G

Mesdames et Messieurs, les actionnaires de la Société de Développement économique El Hamma, sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le Mercredi 20 novembre 2024 à dix heures du matin au siège de la société, rue Béchir Sfar El Hamma Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Validation du retard de l'assemblée.

2- Récitation et présentation du rapport d'activité de l'année 2023

3- Récitation et présentation des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation des états financiers 2023.

5- Approbation des conventions.

6- Affectation du résultat comptable.

7- Décharge des membres.

8- Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration

9- Avis de la demande de la société tunisienne d'électricité et du gaz

10- Les pouvoirs à donner.

2024X01346SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EL HAMMA

Rue Bachir Sfar El Hamma 6020

Matricule fiscal : 0588599 G

Mesdames et Messieurs, les actionnaires de la Société de développement économique El Hamma, sont convoqués à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mercredi 20 novembre 2024 à onze heures du matin au siège de la société, rue Béchir Sfar El Hamma Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Validation des opérations de l'augmentation du capital de la société.

2- La situation de la société selon l'article 388 du code de société commerciale.

3- Les pouvoirs à donner.

2024X01347SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Suite à une ouverture d'activité conseiller fiscal aux entreprises au 14/10/2024 dont le matricule fiscal 0617563H, Bureau adresse 70 rue longoudok ouardia - Tunis.

Le conseiller Monsieur Jennadi Mohamed Salah; CIN 05145893.

2024T00988DIVD2

Avis

Je suis Mr Mohammed Chedli Ben Mohammed Habibi Ben Ahmed Trabelsi titulaire de la cin n°05412260 du 29/01/2024 J'annonce la perte du titre de propriété de ma mère Fatma Torki n°22731 objet du titre foncier n°105218 Tunis et cela dans une déclaration sur l'honneur signée à la Commune de Carthage en date du 14/10/2024. Cette annonce a été publiée au journal le Temps le 18/10/2024.

2024T00999DIVD2

Avis complémentaire

Mise à jour n°72410 tribunal foncier de Tunis

Suite à la demande de mise à jour n°72410 datant du 24/02/2022 et présentée par Me Mahfoudh Ramzi Guerbaa pour le compte de Adel Mazoussi pour inscrire le contrat de vente enregistré à la recette des finances Rue Jaziraa le 10/02/2014, enregistrement n°14100473 quittance n°010537M et pour l'inscription de l'acte de décès du feu Khamaiis Soussi père de Khouloud Soussi objet du titre foncier n°62189 Tunis relatif à l'immeuble sis à l'impasse sidi Bou Mnijel n°7, Tunis.

Etant donné que le tribunal foncier a ordonné de faire la preuve que Mme Najiba Soussi a ratifié la vente ainsi que de présenter à la cour une attestation de légalisation de signature de Mme Khouloud Soussi.

Etant donné que le tribunal foncier a ordonné en date du 26/6/2024 «de procéder à une publication complémentaire au JORT et dans deux journaux dont l'un est en langue française».

Ceci dit,

Suite à la demande de mise à jour n°72410 datant du 24/02/2022 et présentée par Me Mahfoudh Ramzi Guerbaa pour le compte de Adel Mazoussi pour inscrire le contrat de vente enregistré à la recette des finances Rue Jaziraa le 10/02/2014, enregistrement n°14100473 quittance 010537M.

Etant donné qu'il était impossible au demandeur d'exécuter la demande malgré le fait d'avoir assigné les parties conformément à la loi.

De ce fait, il est porté à la connaissance de toute personne prétendant s'opposer à la mise à jour ou prétendant avoir un droit de se présenter au tribunal muni des pièces justificatives et ce dans un délai d'un mois à compter de la publication de la présente annonce.

2024R02609DIVD2

Perte d'un titre de propriété

M. Mohamed ben Abd El aziz ben Ali Fatnassi, CIN n°07557813, déclare la perte d'un titre de propriété n°11/22577 objet du titre foncier n°43498 Kairouan, au nom de son Frère Adel Fatnassi selon une procuration. Une attestation de perte le 01/6/2023 sous le n°1546 publiée dans journal Le Quotidien le 7/12/2023.

2024R02616DIVD2

Avis

Mme Gesmi Thoraya annonce que son titre de propriété d'une parcelle de terre d'une superficie 350m² située à la route Gremda km 13 Sfax a disparu et elle veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ben Amira Sleh situé au 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2024X01310DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Elhajji Ben Mounir Ben El Habib Belgaroui porte à la connaissance du public la perte de son titre de propriété (contrat de donation daté du 31 juillet 2010 enregistré à la Recette des finances de Sfax le 02 août 2010, Quittance n°M041179 est rédigée par les notaires à Sfax : Oussama Zouch et Mohamed Fakhfekh), d'un terrain qui est d'une superficie de 1577 m², sur lequel est édifiée une villa sise à la route de Tunis km 07 wed el gaaraoi Sfax. Par conséquent, il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre [perdu. Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire "Oussama Zouch" sis à l'immeuble el Borj bloc A 5ème étage app N°4 - 3027 Sfax. Toute apposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT est considérée comme nulle et non avenue.

2024X01343DIVD2

Avis

Ayadi Nafisa annonce qu'elle possède un terrain contenant 14 et 20 pieds d'oliviers à Sfax route Gremda km 35 effectué par l'acte de partage qui était fait le 128/1/2001 et elle a perdu le titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2024X01345DIVD2

Avis

Rbehi Mongi annonce qu'il possède un terrain d'une superficie de 800 m² sis à la Route de Tunis Km 10 Sfax son titre le propriété a disparu il veut avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad à Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X01348DIVD2

Rectificatifs

Avis complémentaire

Correction de l'adresse des objections

Suite à la faute de l'adresse des objections publiée au journal officiel de la République Tunisienne n°109 du 18/9/2024 nous informons que l'adresse correcte est café Mahboubine sis à Mahboubine au lieu du cabinet maître Haykal Barbouche sis à l'avenue Habib Bourguiba.

2024R02623RECZ9